



# ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Le collège Evariste Galois de Sarcelles sera-il reconnu en REP+ ?

Question écrite n° 4691

## Texte de la question

M. François Ruffin interroge M. le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur le non-classement du collège Evariste Galois de Sarcelles en REP+. M. le député s'est rendu début décembre 2022 avec M. le député Carlos Martens Bilongo au collège Evariste Galois de Sarcelles, où les enseignants tenaient une assemblée générale avec une revendication unique : le statut de REP+ pour leur établissement. Ils lui ont fait part des grandes difficultés qu'ils rencontrent avec des classes de 28 élèves, un grand nombre de dispositifs particuliers (classes UPE2A, ULIS, SEGPA), un fort taux de catégories défavorisées (63 %), un taux d'élèves boursiers de 47 %. Ils lui ont également fait part de leur enthousiasme ; pratiquant la médiation par les pairs, un élève de troisième qui entraîne l'équipe de foot, des « ados mathématiques », des projets de rock, de vélo, de journal, une chorale, des cours enregistrés sous forme de chanson, un atelier sur l'arbitrage. Mais bon nombre de ces projets sont avortés, arrêtés en cours de route pour une cause récurrente : il n'y a plus de budget. Au vu de leurs difficultés, ils se sont rendus au rectorat, à trois reprises, pour demander que leur collège soit reconnu REP+. Essuyant des refus, ils ont souhaité connaître leur indice de position sociale (IPS), ce qui a leur a été refusé. C'est le tribunal administratif qui vient enfin de contraindre le ministère de l'éducation nationale à publier ses classements. Ces données sont éclairantes : l'établissement occupe la 420e place sur les 425 établissements publics de l'académie de Versailles, avec un IPS de 71,9, similaire aux établissements scolaires voisins, eux, classés en REP+. Au vu de ces statistiques, il lui demande s'il va rapidement reconnaître le collège Evariste Galois de Sarcelles en REP+ .

## Texte de la réponse

La carte actuelle de l'éducation prioritaire, constituée de 1 092 réseaux, 361 réseaux d'éducation prioritaire renforcée (REP +) et 731 réseaux d'éducation prioritaire (REP), date de 2015. Les évolutions socio-économiques intervenues depuis les arbitrages réalisés en 2014-2015 présentent désormais une carte qui nécessite d'être révisée. Aussi, le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse a décidé d'engager une démarche visant à aboutir à une carte plus juste. Les travaux techniques et les concertations préalables à la révision de la géographie prioritaire vont prochainement débuter. C'est dans le cadre de ces travaux que la situation du collège Evariste Galois de Sarcelle va être examinée avec attention.

## Données clés

**Auteur :** [M. François Ruffin](#)

**Circonscription :** Somme (1<sup>re</sup> circonscription) - La France insoumise - Nouvelle Union Populaire écologique et sociale

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 4691

**Rubrique :** Enseignement secondaire

**Ministère interrogé :** Éducation nationale et jeunesse

**Ministère attributaire :** Éducation nationale et jeunesse

Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [17 janvier 2023](#), page 328

**Réponse publiée au JO le :** [4 avril 2023](#), page 3110